



Union européenne – Informations générales

- Conclusion du Comité européen des droits sociaux sur la santé, la sécurité sociale et la protection sociale
- Étude du think tank du Parlement européen sur le coût de la non-Europe en matière sociale

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Communication sur la prochaine phase de lutte contre la Covid
- Programme de travail commun EMA-EUNetHTA 2021-2023
- Augmentation des réserves stratégiques de l'UE

Famille/Jeunesse

- Rapport ESPN sur l'accès des jeunes à la protection sociale

Emploi/ Affaires sociales

- Rapport trimestriel sur l'emploi et les développements sociaux
- Recommandation pour la reconnaissance des qualifications des personnes ayant fui l'Ukraine.

Événements

Publications

ÉDITO : Solidarité et opportunités dans les crises

Dès le début de l'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022, les [États membres et l'Union européenne](#) ont réagi pour condamner l'agression militaire russe mais aussi pour témoigner leur solidarité et aider les Ukrainiens déplacés. Parmi les mesures-phares, citons l'assistance matérielle à l'Ukraine et à ses pays voisins par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'UE ainsi que l'accueil des réfugiés grâce au mécanisme de protection temporaire activé par [le Conseil le 4 mars](#) et qui a permis aux personnes ayant fui le conflit armé de bénéficier rapidement d'un droit de séjour sur le territoire de l'UE et de droits essentiels en matière de logement, d'assistance médicale ou encore d'accès des enfants à l'éducation.

L'accès au marché du travail est un autre élément contenu dans cette protection. Afin de rendre effectif ces droits, la Commission soutient les États membres dans leurs démarches: l'adoption d'une recommandation sur la reconnaissance des qualifications universitaires et professionnelles pour les Ukrainiens déplacés est un exemple (voir infra). Agile et efficace, la Commission, comme pendant la crise Covid avec la modification des règles budgétaires, n'a pas hésité à proposer la modification des cadres législatifs relatifs aux fonds européens pour soutenir financièrement par la solidarité européenne les États membres qui accueillent les déplacés : avec [l'accord du Conseil](#) du 4 avril, 17 milliards d'euros sont désormais disponibles en réorientant les fonds européens non utilisés d'autres politiques vers la politique de cohésion.

Dans cette nouvelle crise, l'UE prouve la solidarité des Européens unis dans une même démarche et saisit l'opportunité de montrer sa raison d'être.

Citoyens et entreprises ne sont pas en reste. Selon une [publication d'Eurofound](#), la crise a indéniablement des impacts socio-économiques dans l'UE. En parallèle d'effets négatifs sur l'emploi (augmentation des prix de l'énergie ou de certaines autres matières premières forçant certains secteurs à réduire leur production), l'agence met en avant les entreprises qui, dans un élan de solidarité, ont créé des emplois pour permettre l'inclusion des Ukrainiens déplacés sur les marchés du travail des États accueillants. Si certaines ont décidé de réserver des emplois aux Ukrainiens dans le cadre de campagnes d'embauches déjà programmées, d'autres semblent avoir simplement décidé de créer de nouveaux emplois. On peut être un peu dubitatif : est-il si facile que cela de créer des emplois? On espère en tout cas qu'ils seront de qualité et permettront l'inclusion des déplacés dans leur pays d'accueil.

Hasard du calendrier, la Commission publie sa [consultation publique sur la fuite des cerveaux](#) dans un contexte de déclin de la population. S'il est légitime que l'UE s'attache à rester ou redevenir attractive pour ses ressortissants qualifiés, il ne s'agirait pas que la solidarité qu'elle exprime aujourd'hui pour les déplacés ukrainiens ait demain pour contrepartie néfaste la privation de forces vives pour l'avenir d'une Ukraine libérée.

48 propositions pour la Sécurité sociale écologique du 21^{ème} siècle ([Sénat](#))

135,6 Mrd € Excédent commercial de l'UE sur les produits de santé (2021) ([Eurostat](#))

Conclusions du Comité européen des droits sociaux sur la santé, la sécurité sociale et la protection sociale.

Le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe a publié, le 23 mars 2022, 33 rapports par pays et ses conclusions sur la santé, la sécurité sociale et la protection sociale. La plupart des non-conformités relevées par rapport aux principes de la Charte sociale européenne concernent l'insuffisance des prestations de remplacement des revenus. Le Comité relève également que dans la plupart des pays, les prestations versées à une personne seule et sans ressources restent inférieures au seuil de pauvreté.

Le dernier [rapport](#) soumis par le gouvernement français, le 11 février 2022, portait sur la mise en œuvre du volet « droits liés au travail » de la Charte sociale. La [fiche](#) du Comité sur la France synthétise les procédures engagées pour non-respect de la Charte (11 actuellement), les situations de non-conformité et les exemples de progrès réalisés.

Pour plus d'informations, voir : <https://bit.ly/3MCHNEA>

Étude du think tank du Parlement européen sur le coût de la non-Europe en matière sociale.

L'EPRS, think tank du Parlement européen, a publié une étude sur la qualité de la dépense publique en Europe, qui tente une quantification du coût de la non-Europe en matière de politique sociale. Y sont analysés trois domaines en particulier : les mécanismes de chômage partiel, les mesures de réduction de la pauvreté et des inégalités ainsi que les salaires minimums. Le coût de la non-Europe sur ces trois domaines serait, en fonction des résultats sociaux attendus, de 9,8 à 30,1 milliards d'euros. L'étude met également l'accent sur 8,2 milliards d'euros d'économies en taux d'intérêt générées par la mise en place de l'instrument SURE.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/699487/EPRS_STU\(2022\)699487_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/699487/EPRS_STU(2022)699487_EN.pdf)

Santé

Communication de la Commission sur la prochaine phase de lutte contre la Covid.

La commissaire Kyriakides a présenté, le 27 avril, la Communication *Soutenir la préparation et la réaction de l'UE face à la Covid-19* qui invite les États membres à « passer du mode urgence à la gestion durable de l'épidémie ». Ce mouvement sera notamment accompagné par l'ECDC, qui sera chargé de la coordination de la surveillance des maladies respiratoires aiguës, et par la Commission et l'EMA, qui veilleront à l'identification et au soutien à la prochaine génération de vaccins.

En ce qui concerne les États membres, l'exécutif estime qu'il est nécessaire d'augmenter le taux de vaccination des adultes (la proportion de ceux ayant reçu une 3^{ème} dose plafonnant à 64%). Il leur recommande également de continuer d'augmenter leurs capacités de séquençage et de disposer de capacités de test et de contact tracing suffisantes et rapidement ajustables à la hausse en cas de besoin. Enfin, la Commission les encourage à mesurer, avant l'automne, l'efficacité, le rapport coût-efficacité et l'acceptabilité sociale des interventions non-pharmaceutiques.

Pour plus d'informations voir : https://ec.europa.eu/health/publications/covid-19-sustaining-eu-preparedness-and-response_fr

Programme de travail EMA-EUNetHTA pour 2021-2023.

L'Agence européenne du médicament et le réseau européen d'évaluation des technologies de la santé EUNetHTA ont publié le 12 avril 2022 leur programme de travail commun pour la période 2021-2023. Des échanges d'informations sur les évaluations respectives ainsi que des consultations scientifiques conjointes en vue de la production de preuves robustes sont prévues par les deux parties. D'autres travaux porteront sur les activités d'horizon scanning et la meilleure préparation des organismes de HTA et systèmes réglementaires aux innovations.

Des consultations publiques sont prévues sur l'ensemble des livrables produits par EUNetHTA.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ema.europa.eu/en/news/ema-eunetha-21-consortium-set-priorities-their-collaboration>

Augmentation des réserves stratégiques de l'UE.

La Commission européenne, en étroite collaboration avec l'HERA et en mobilisant le mécanisme de protection civile RescEU, annonçait le 6 avril 2022 vouloir augmenter sensiblement les réserves stratégiques de l'UE pour pouvoir faire face à des incidents chimiques, bactériologiques, radiologiques ou nucléaires. Il s'agira d'une part de la constitution d'un stock commun d'équipements de réaction (EPI, médicaments, vaccins...) « dont la production pourrait s'avérer difficile en temps de crise ou qui pourraient subitement devoir être disponibles en quantités plus importantes que celles présentes dans les réserves nationales » et d'autre part d'une réserve en personnel et équipements permettant de mener à bien des opérations de décontamination, financée par l'UE mais développée et hébergée par la Croatie, l'Allemagne et l'Espagne.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_2218_7

Famille/Jeunesse

Rapport ESPN sur l'accès à la protection sociale des jeunes.

Un rapport publié par le Réseau européen sur les politiques sociales (ESPN) met en évidence les principales lacunes en matière de protection sociale et les principaux obstacles que les jeunes peuvent rencontrer pour accéder aux prestations sociales (chômage, indemnités de congés parentaux au sens large, maladie, revenu minimum, logement), notamment en raison des conditions d'éligibilité liées à l'âge (allocations chômage notamment) ou au statut d'activité (prestations contributives). Il passe également en revue les récentes réformes intervenues depuis 2015 et leurs impacts sur l'accès des jeunes à la protection sociale.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=25474&langId=en>

Emploi et Affaires sociales

Recommandation de la Commission pour la reconnaissance des qualifications professionnelles pour les personnes ayant fui l'invasion de l'Ukraine

Dans une recommandation adoptée le 6 avril 2022, la Commission invite les États membres à adopter les mesures nécessaires afin de garantir aux personnes ayant fui l'Ukraine une reconnaissance rapide et simple de leurs qualifications professionnelles. En soutien, l'exécutif a demandé à la Fondation européenne pour la formation de créer un pôle de ressources sur les qualifications ukrainiennes, où des informations peuvent être partagées afin d'accélérer le processus de certification. L'outil eTranslation a également été adapté pour répondre à la demande de traduction rapide et fiable depuis l'ukrainien. S'agissant des professions réglementées dans les États membres, la Commission demande aux États d'adopter des appréciations souples des exigences requises quant à la reconnaissance des qualifications pour les personnels de santé ou les enseignants via la mise en place de formation accélérée ou d'autoriser l'exercice de certaines activités avec un statut différent de celui de membre à part entière de la profession.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_2296

Rapport trimestriel sur l'emploi et les développements sociaux : focus sur les écarts de revenu entre jeunes hommes et jeunes femmes et remise en cause des prévisions de croissance à la suite de l'invasion de l'Ukraine.

Dans son rapport trimestriel, la Commission a confirmé les données recueillies jusqu'à la fin 2021 qui montrent que la reprise économique de début 2021 s'est maintenue : augmentation du PIB et augmentation du nombre de personnes en emploi. Elle met en revanche en garde sur une possible remise en cause des [prévisions optimistes](#) publiées en février 2022 par la Commission en signalant les impacts socio-économiques à prévoir en raison de la crise actuelle en Ukraine et de la hausse des prix de l'énergie.

Dans une seconde partie, le rapport se penche sur les facteurs derrière les écarts de rémunération chez les jeunes en fonction de leur genre alors même que les traditionnelles explications liées aux charges de famille ou aux ruptures de carrière ne sont pas applicables pour ce groupe d'âge. Si les écarts varient grandement suivant les États membres, il semble que certaines différences dans les

caractéristiques des travailleurs expliquent des écarts de rémunération substantiels, mais elles opèrent dans des directions différentes : les jeunes hommes ont tendance à gagner plus parce qu'ils travaillent dans des activités économiques mieux rémunérées, tandis que les jeunes femmes ont tendance à gagner des salaires plus élevés parce qu'elles sont plus instruites.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=10224&furtherNews=yes>

Evènements passés

5 avril 2022, en ligne – Débats d'Eurogip : Préserver la santé sécurité au travail dans un monde en mutation.

Eurogip, observatoire et centre d'information sur l'assurance et la prévention des maladies professionnelles et accidents du travail, organisait le 5 avril son débat annuel sur la thématique de la préservation de la santé sécurité au travail (SST) dans un monde en mutation. Un débat introductif a permis d'analyser les transformations en cours, suivi par un focus sur le télétravail. Le rôle du dialogue social européen et des innovations dans l'accompagnement de ces transformations a ensuite été débattu avant que ne soit présentée la feuille de route européenne à l'horizon 2027.

L'ensemble des tables rondes peuvent être visionnées en rediffusion.

Pour plus d'informations, voir : <https://eurogip.fr/debats/>

20 avril 2022, en ligne – Groupe d'intérêt du Parlement européen sur les aidants : *Informal Care and Corporate Social Responsibility – a natural fit.*

Lors de cette réunion, Eurocarers, association représentant les aidants informels au niveau européen, est revenue sur le projet de stratégie sur les soins en cours de préparation par la Commission européenne qui prévoit une communication sur le sujet ainsi que deux recommandations du Conseil sur la révision des objectifs de Barcelone et sur les soins de longue durée. Les dispositions prévues par la Directive de 2019 sur la conciliation vie privée-vie professionnelles ont également été abordées, particulièrement celles qui concernent les aidants (5 jours minimum de congé par an et possibilité de demander des arrangements de travail flexibles). La question des aidants formels et informels étaient en effet au centre des échanges, notamment à la lumière des expériences liées à la pandémie de Covid mais également dans une perspective constructive avec les employeurs dont le soutien aux aidants conduit à une situation "gagnant-gagnant" pour les employés comme pour les entreprises.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

A venir

4 mai 2022, Nantes et en ligne – ETUI : Bilan social de l'UE - Focus sur le Green Deal

A l'occasion de leur publication de la 21ème édition du Bilan social européen, l'Institut syndical européen (ETUI) et l'Observatoire social européen (OSE) organisent un séminaire pour présenter les messages-clefs de ce livre, ainsi que les développements relatifs à l'articulation du Green Deal avec les politiques sociales, et à son intégration dans le semestre européen.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.etui.org/fr/events/bilan-social-de-lue-focus-sur-le-green-deal>

Mai-Juin 2022, série de 3 webinaires, CNSA et EHESP : Rendez-vous pour la recherche sur l'autonomie

La Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'École des hautes études en santé publique (EHESP) organisent les 24 mai, 14 juin et 23 juin 2022 trois webinaires pour mettre en valeur le résultat du programme de recherche sur l'observation et l'analyse de l'offre des établissements et services médico-sociaux dans le champ du handicap et de l'autonomie. Un éclairage particulier sera offert aux thématiques suivantes : les promesses de l'habitat inclusif (conciliation de l'indépendance, de l'intimité et de la vie sociale, appropriation de l'environnement...); le rôle des dispositifs d'appui à la coordination dans l'accompagnement des parcours de santé et de vie des personnes en situation complexe ; la coordination des missions habitats inclusifs, professionnels et acteurs de la ville dans la politique d'autonomie.

Pour plus d'information, voir : <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/participez-aux-prochains-rendez-vous-de-la-recherche-sur-lautonomie-organises-avec-lehesp>

Mathilde Viennot, « Notre modèle de protection sociale est-il soutenable ? », *Regards*, 2020, p. 85-94.

Dans cet article, l’auteur ouvre la question de la soutenabilité du modèle français de protection sociale au-delà du seul critère financier pour prendre en compte la diversité des logiques qui sous-tendent le système (assurantielle, assistancielle, universaliste) et le confronter à des enjeux systémiques dont certains sont nouveaux. A cet égard, le risque climatique pourrait apparaître comme un nouveau risque social et pour lequel l’auteur propose différentes approches d’intégration dans le système de protection sociale : introduire de nouvelles prestations d’ajustement pour accompagner les assurés sociaux vers des modes de vie plus “verts”, créer une nouvelle branche “Environnement”, changer le modèle de paradigme pour une approche davantage préventive que protectrice.

Pour plus d’informations, voir : <https://www.cairn.info/revue-regards-2020-2-page-85.htm>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l’Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l’Union européenne. Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l’assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale anciennement Acof), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l’École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l’Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l’Aéronautique Civile (CRPNPAC) l’ont également rejoint. L’Union nationale interprofessionnelle pour l’emploi dans l’industrie et le commerce (Unédic) et la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) sont membres observateurs de la REIF depuis 2021. La REIF dispose d’un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

